

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CASTELNOU
Du Lundi 29 Mars 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an **deux mille vingt et un à dix-huit heures trente** le Conseil Municipal de la commune de Castelnuou, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 30 mars 2021 au nombre prescrit par la loi, en mairie, permettant le respect des règles de distanciation liées au virus, sous la présidence de Monsieur Michel HUGÉ, Maire.

PRÉSENTS: MM. Michel HUGÉ, David AUSSEIL, Mickaël BARBALIC, Jean-Paul FRANCO, Chantal QUETELARD, Anne-Marie TAILLANT, Christel TIESSE, David RAMON,

EXCUSES: Michel DESPREZ, Hubert MANNANT, Marc COFFINET

PROCURATION: Marc Coffinet a donné procuration à Anne-Marie Taillant

PROCURATION: Michel Desprez a donné procuration à Michel HUGÉ

PROCURATION: Hubert Mannant a donné procuration à Jean-Paul Franco

Mme Christel Tiesse a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification. Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

Préambule

Monsieur le Maire, afin d'éviter toute confusion, rappelle le rôle du conseil municipal et le fonctionnement de celui-ci.

Le conseil est la seule instance délibérative de la commune. C'est-à-dire le lieu où sont étudiées et votées les propositions faites par les commissions diverses. L'ordre du jour, fixé par le maire, comporte :

- les points soumis à une obligation de rédaction d'une délibération, c'est-à-dire une transmission en Préfecture pour contrôle de légalité. Cela concerne les dépenses, recettes, procédures, achats et ventes de biens, etc...
- les points qui peuvent être débattus et validés par le conseil, soit sur proposition du maire, soit sur propositions des élus, avec l'accord du maire, feront l'objet d'un vote, sans pour autant nécessiter la rédaction d'une délibération officielle, au sens municipal du terme.
- les questions diverses, qui peuvent être débattues, et selon le contenu, faire l'objet d'un vote, ou non, et engendrer une décision.

Les questions mises à l'ordre du jour sont connues avant le conseil. Chaque élu peut s'il le souhaite s'informer et consulter le dossier des sujets abordés avant la réunion.

Monsieur le Maire réaffirme qu'il n'est pas question de retomber dans les travers de la précédente mandature où le conseil municipal n'était qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises par quelques uns, en comité restreint, et non par l'ensemble des élus.

1 – Budget

Après avoir posé les questions et débattu sur différents points ? le conseil municipal, en présence de Mme Christel Hugues, a voté à l'unanimité:

- Le compte de gestion

- Le compte administratif
- Le budget primitif tel qu'établi par la commission des finances.

Le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de 293.019,99 euros, reporté au budget primitif 2021.

- taux des impôts locaux directs. La taxe d'habitation est compensée par le foncier bâti du département.
- un budget de 6000 euros est voté pour l'ensemble des subventions aux associations. Le foyer rural prévoit un apéritif dînatoire pour la St Jean en extérieur sur la place de l'école. Les subventions versées resteront aux associations même si les activités prévues sont annulées en raison de la crise sanitaire.

En terme d'investissement pour l'année 2021, les projets suivants ont été validés :

- réaménagement du parking visiteurs, du parking « exposants » et du parking « salle du Tilleul ».
- rénovation de la salle du Tilleul et création d'un barbecue
- aménagement d'aires de jeux, et espaces « pique-nique »

Le projet « station cyclo » sera réalisé en 2022, ainsi que le projet « terrain Auxinell » après la rénovation de la salle du Tilleul.

Questions diverses

1) Choix du logo

La commission communication s'est réunie et propose de choisir entre deux logos.

Par 7 voix pour le logo « terre d'histoire et d'avenir », deux abstentions, et deux voix pour le logo « château et village », le logo « terre d'histoire et d'avenir » est retenu.

2) Mobilier urbain, aire de jeux

Après étude de plusieurs propositions, le fournisseur « MD » (M. Sibon) a été retenu. Il convient maintenant de choisir précisément les modèles, le nombre, et les lieux d'implantation de ces diverses installations, pour un montant de 40.000,00 euros maximum.

3) Organisation des manifestations estivales

Le marché nous sera accessible pour des manifestations communales. Un calendrier est établi.

Pour harmoniser la gestion avec le Civam, un prix de 20 euros la journée sera demandé aux exposants. Moitié prix pour les artisans, commerçants, et artistes de Castelnou.

Il faut faire des travaux de mise aux normes électriques des cabanons.

Deux devis ont été reçus. M. Barbalic va les étudier et donner un avis technique. Le choix tiendra compte aussi du délai de réalisation, et du délai d'intervention en cas de problème.

4) Médailles de Castelnou

Le conseil valide la proposition.

Se renseigner auprès des plus beaux villages, la « machine » pourrait être installée à la place de notre cabine téléphonique d'avant guerre !

5) Plots en béton

M. Barbalic propose d'installer des plots en béton (trois tonnes) pouvant servir de support à du matériel de communication. M. Ausseil regardera le côté technique et esthétique de ces plots avant de décider de la pertinence de cette installation sur la commune. Des photos seraient utiles.